

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE 22 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux avril, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 14 avril 2015

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Olivier DUBREUCQ, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Antonio CONTRAFATTO, Gilles RONSE, Thérèse SPRIET, Anne SEILLE, Valérie DEVENDEVILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line PLUS

Absente excusée : Isabelle JACQUET

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

Ordre du jour :

- Subventions aux associations ennevelinoises 2015
- Attribution d'une indemnité aux instituteurs accompagnant les élèves au Val de Loire
- Modification de la régie salle des fêtes
- Autorisation de signature d'un protocole d'accord entre la CCPC, les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin et la CCI Grand Lille en vue de la création d'un nouveau parc d'activités
- Décision sur le projet de CCPC pour les travaux d'amélioration de la Marque
- Questions diverses :
 - o Délibération budgétaire modificative n°1/2015
 - o Demande de subvention au titre du FDAN pour l'étude de faisabilité de l'Espace Delemer
 - o Retrait de la commune de FAUMONT du SERMEP

I – Subventions aux associations ennevelinoises 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer aux associations Ennevelinoises les subventions de fonctionnement suivantes, au titre de l'année 2015 :

Judo Club	1 040,00 €
AIPE	265,00 €
Mélimédance	164,00 €
Club d'automne	204,00 €
UNC AFN	235,00 €
Association de pêche Ennevelinoise	164,00 €
Randonnées Ennevelinoises	164,00 €
Coopérative scolaire	1 753,00 €
Stade d'Ennevelin	1 525,00 €
Club Rencontres et Amitiés	204,00 €
L'amicale Laïque	204,00 €

4L en Pévèle	164,00 €
La Belle Histoire	408,00 €
<hr/>	
Soit un total de	6 495,00 €

II – Attribution d'une indemnité aux instituteurs accompagnant les élèves au Val de Loire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les enseignants accompagnateurs lors du voyage au Val de Loire, qui aura lieu du 4 au 6 juin 2015 pour les élèves de CM1 et de CM2, ont droit à une indemnité journalière.

Celle-ci est fixée par décret n°2014-1569 du 22 décembre 2014. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide donc d'adopter le taux de rémunération journalière qui s'élève à 26,67 euros. Deux enseignants vont partir en classe transplantée pour une durée de 3 jours et percevront donc une rémunération de 80,01 euros par instituteur accompagnateur, soit un coût de 160,02 euros pour la commune.

III – Modification de la régie salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°1187 en date du 25 avril 2012, il avait été décidé de fixer le tarif de la location du vidéoprojecteur de la salle des fêtes à 200 euros par week-end.

Sur proposition de Monsieur le Maire, qui expose que ce tarif est trop cher et dissuasif, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer ce tarif et d'inclure désormais la location du vidéoprojecteur dans le prix de location de la salle des fêtes.

IV – Autorisation de signature d'un protocole d'accord entre la CCPC, les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin et la CCI Grand Lille en vue de la création d'un nouveau parc d'activités

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la modification du PLU, actuellement en cours d'enquête publique, porte notamment sur la zone 2AUe située au niveau de la rue de Canchomprez. La modification a pour objet de modifier le classement d'une partie de cette zone et de le reclasser en 1AUe.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille s'est déjà positionnée auprès des communes d'Ennevelin et Pont-à-Marcq ainsi que de la CCPC, qui est compétente en terme de développement économique, et a proposé de mener, dès approbation de la modification du PLU, les études foncières, techniques et prospectives nécessaires à l'aménagement d'un nouveau parc d'activités sur cette zone dite « de Canchomprez ».

Dans le cadre du lancement de cette étude, la CCI Grand Lille souhaiterait donc que soit signé un protocole d'accord entre les différentes parties.

Le Conseil municipal décide à la majorité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole d'accord. Monsieur Gautier DUMOULIN ne participe pas au vote.

V – Décision sur le projet de CCPC pour les travaux d'amélioration de la Marque

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a initié ces dernières années une réflexion sur des travaux d'amélioration sur la rivière Marque qui traverse son territoire.

Sur la commune d'Ennevelin, un projet de reméandrage sur des propriétés communales à l'amont immédiat de la RD 145 avait été identifié dans le cadre de l'étude Trame Verte et Bleue confiée au bureau d'études Cariçaie.

Suite à une réunion de concertation, dont Monsieur le Maire expose les détails au Conseil municipal, ce dernier prend les décisions suivantes :

- Concernant le projet de reméandrage de la Marque, le conseil municipal s'oppose à la modification du tracé de la Marque avec déboisement des terrains communaux et demande à ce que les méandres du tronçon actuel soient retravaillés.
- En parallèle et de manière concomitante à ces travaux, la municipalité souhaite que soit menée une réflexion plus large sur la rivière Marque à Ennevelin, de Verte Rue à la station d'épuration de Pont-à-Marcq, et qu'un projet global soit engagé en même temps que celui de reméandrage, faute de quoi ces travaux ne sauraient être engagés. En effet la commune a constaté une forte détérioration des berges de la Marque qui imposent que des travaux d'amélioration et de réparation soient mis en œuvre prioritairement et ce avant tout projet d'aménagement nouveau.
- La commune souhaiterait en outre que la CCPC élargisse l'étude du projet de reméandrage à un diagnostic de la rivière sur Ennevelin, voire sur les communes amont, et la définition de travaux d'amélioration qui apparaissent indispensables à sauvegarder les écoulements et dynamiser l'intégration dans l'environnement de la rivière (renforcement des berges, amélioration de la ripisylve, amélioration du profil en travers, création d'un chemin pédestre le long de la rivière pour découverte du patrimoine, etc.).
- Le Conseil municipal demande également, conjointement avec l'association SOS Marque, que soit repris dans le diagnostic l'aménagement simplifié d'une zone d'expansion de crue le long du chemin d'Aigremont, qui permettrait le stockage de volumes d'eau non négligeables et de compenser en partie les projets initiaux identifiés lors de l'étude sur la lutte contre les inondations et le déplacement de l'adductrice de LMCU en traversée du pont de Pont-à-Marcq qui devrait augmenter les écoulements à l'aval. La Commune rappelle que la zone d'expansion de crue était prévue à l'origine des aménagements hydrauliques de l'ancienne CCPP, supprimée par la suite pour la construction seule d'une digue, qui a été refusée par la commune, avec l'appui d'ailleurs de la DDTM qui a alerté sur la dangerosité de ce type d'aménagement dans un secteur impacté par le PPRi de la Marque.
- Enfin, le conseil municipal d'Ennevelin souhaiterait qu'au titre de la compétence tourisme et amélioration des chemins de randonnées de la CCPC, puisse être étudié l'aménagement d'un pont sur la Marque à l'extrémité du chemin menant au Château Blanc, permettant la création d'une liaison douce avec le parc du Jonquois géré par l'ENLM sur le territoire de Fretin.

Cette délibération est approuvée à la majorité. Monsieur Gauthier DUMOULIN ne participe pas au vote.

VI – Délibération budgétaire modificative n°1/2015

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le diagnostic plomb et amiante avant acquisition du 26 rue Jean Jaurès ont été mal imputés au moment du mandatement.

Sur conseil de Monsieur le Trésorier de Pont-à-Marcq, et afin de pouvoir procéder aux opérations d'ordre qui permettront une imputation correcte, il propose au conseil municipal d'adopter la délibération budgétaire modificative suivante :

Section d'investissement – recettes :

Article 2313 – 041 : + 1 760,00 €

Section d'investissement – dépenses :

Article 2115 – 041 : + 1 760,00 €

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

VII – Demande de subvention au titre du FDAN pour l'étude de faisabilité de l'Espace Delemer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'aménagement de l'Espace Delemer en pôle associatif et culturel, avec reconstruction ou réhabilitation en HQE, est inscrit dans le cadre des contrats de territoire au niveau du Département du Nord. Pour cette action nous avons eu la validation d'un « soutien technique ».

Cependant, au regard de l'aménagement et des projets pour cet équipement public qui pourra être considéré comme structurant au niveau du territoire, ainsi que du coût prévisionnel de cet équipement, Monsieur le Maire souhaiterait que soit sollicitée la cellule FDAN (HQE) du Conseil Général pour obtenir un soutien financier sur ce projet, et notamment sur l'étude de faisabilité qui permettra d'élaborer les scénarii d'aménagement, et ce d'ici la fin de l'année 2015.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention et décide de valider le plan de financement suivant :

Dépenses

Etude de faisabilité	36 410,00 €
TVA	7 282,00 €
Coût total de l'étude	43 692,00 €

Recettes

FDAN (80 % du HT)	29 128,00 €
Autofinancement	14 564,00 €

VIII – Retrait de la commune de FAUMONT du SERMEP

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par délibération en date du 12 février 2013, la commune de FAUMONT a sollicité son retrait du SERMEP, la compétence « électrification » ayant été prise par la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Le Comité Syndical a donné son avis favorable par délibération du 4 avril 2013.

Il est demandé aujourd'hui leur avis à toutes les communes membres du SERMEP sur le retrait de la commune de FAUMONT.

Le Conseil municipal rend, à l'unanimité, un avis favorable sur cette demande de retrait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu, le Maire,
Michel DUPONT*